

AR Prefecture

063-216301747-20230203-2023_02_03-DE
Reçu le 07/02/2023

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil municipal
de la commune de GRANDVAL**

* * * * *

Séance du 03 février 2023

**Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 11
en exercice : 11
qui ont pris part à la délibération : 6
Votes Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0**

Date de convocation : 30 janvier 2023

L'An deux mille vingt-trois, le trois février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GRANDVAL, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Didier FOURT.

Présents : Didier FOURT ; Stéphane CLAUD ; Gwénaëlle CARRIER ; Hans KETTING ; Thierry SAUREL ; Éric ZIMMER.

Excusés : Bernard REY ; Pierre CHANTELAUZE ; Simon GEILER ; Jocelyne MORRETTA

Absent : Dominique DELORD.

Le conseil a choisi pour secrétaire Éric ZIMMER.

Délibération n°2023-02-03 :

Objet : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux – programme 2023 –
Rénovation d'une maison.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux concernant la rénovation d'une maison en un logement peuvent être subventionnés au titre des gros travaux de réparation et de rénovation de bâtiments communaux, dans le cadre de la D.E.T.R. – programme 2023.

Le montant des dépenses concernant cette opération est estimé à 154 000 € H.T.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- donne son accord pour l'inscription projetée.
- approuve l'avant-projet des travaux et le plan de financement inclus au dossier.
- sollicite l'octroi de la subvention correspondante soit 55 950 €
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles au dossier.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Certifié exécutoire,
après dépôt en Sous-Préfecture,
Publication et notification.

Fait à Grandval, le 6 février 2023
Le Maire,
Didier FOURT

